

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2010**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2010**

Aux Adhérents

**International Fund for Animal Welfare – France**

4, rue Edouard Mignot  
51065 REIMS Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association IFAW, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe numéro 8 qui décrit les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources liées à la première application du règlement CRC n°2008-12.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments relatifs au Compte d'emploi des ressources.

Les commentaires sur le compte d'emploi des ressources exposent les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources, conformément aux dispositions du CRC n° 2008-12.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la Fondation, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Notamment nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n° 2008-12.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés que les règles relatives à l'affectation des charges aux emplois ainsi que les règles d'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées au cours de l'exercice traduisaient le modèle économique sur lequel fonctionnait la Fondation.

Nous avons enfin vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2011

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

IFAW - France

4 RUE EDOUARD MIGNOT  
BP 1426  
51065 REIMS CEDEX

## COMPTES ANNUELS

***LAVAYSSIERE LOILLIER Associés***  
***8 RUE CAMILLE LENOIR***

***51100 REIMS***  
***03 26 88 52 38***

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2010 12			Exercice N-1 30/06/2009 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	56 182	52 588	3 594	8 614	5 020	58.28	
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	7 551		7 551	8 531	980	11.48		
<b>TOTAL I</b>	<b>63 733</b>	<b>52 588</b>	<b>11 146</b>	<b>17 146</b>	<b>6 000</b>	<b>34.99</b>		
Comptes de liaison								
<b>TOTAL II</b>								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	15 767		15 767	16 391	624	3.80	
	Autres créances	6 292		6 292		6 292		
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	1 215 747		1 215 747	726 607	489 140	67.32		
Charges constatées d'avance (3)	51 269		51 269	15 633	35 636	227.96		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 289 076</b>		<b>1 289 076</b>	<b>758 631</b>	<b>530 445</b>	<b>69.92</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 352 809</b>	<b>52 588</b>	<b>1 300 221</b>	<b>775 776</b>	<b>524 445</b>	<b>67.60</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>30/06/2010</b>	<b>30/06/2009</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	526 663	354 518	172 145	48.56
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	<b>224 666</b>	<b>172 145</b>	<b>52 521</b>	<b>30.51</b>
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	<b>TOTAL I</b>	<b>751 329</b>	<b>526 663</b>	<b>224 666</b>	<b>42.66</b>
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>TOTAL II</b>				
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	<b>TOTAL III</b>				
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 165	35 675	178 489	500.32
	Dettes fiscales et sociales	51 184	76 623	25 440	33.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	267 558	120 829	146 730	121.44
Instrument de trésorerie					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	15 986	15 986		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>548 893</b>	<b>249 114</b>	<b>299 779</b>	<b>120.34</b>
	<b>Ecart de conversion passif (V)</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 300 221</b>	<b>775 776</b>	<b>524 445</b>	<b>67.60</b>

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

532 906

233 127

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2010 12	30/06/2009 12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	40 507		40 507	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	4 480 798	4 185 666	295 132	7.05
<b>TOTAL I</b>	<b>4 521 305</b>	<b>4 185 666</b>	<b>335 639</b>	<b>8.02</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 760 505	3 498 527	261 978	7.49
Impôts, taxes et versements assimilés	402	2 014	1 613	80.05
Salaires et traitements	162 013	202 697	40 684	20.07
Charges sociales	84 468	91 184	6 716	7.37
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 020	11 236	6 216	55.32
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	194 461	142 534	51 927	36.43
Autres charges (2)	16 393	16 692	299	1.79
<b>TOTAL II</b>	<b>4 223 262</b>	<b>3 964 985</b>	<b>258 277</b>	<b>6.52</b>
<b>I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>298 043</b>	<b>220 681</b>	<b>77 362</b>	<b>34.99</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/06/2010 12	Exercice N-1 30/06/2009 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 905		3 905	
Différences négatives de change	69 472	48 636	20 836	42.84
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>	73 377	48 636	24 741	50.87
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	73 377	48 636	24 741	50.87
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III+IV+V+VI)</b>	224 666	172 145	52 521	30.51
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL VIII</b>				
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	4 521 305	4 185 666	335 639	8.02
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	4 296 639	4 013 521	283 118	7.05
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	224 666	172 145	52 521	30.51
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS/OUVERTIS</b>	224 666	172 145	52 521	30.51

*IFAW – France*  
*4 RUE EDOUARD MIGNOT*  
*BP 1426*  
*51065 REIMS CEDEX*

**EXERCICE 2009 / 2010**

## *ANNEXE*

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2010, dont le total est de 1 300 221,46 euros, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 4 521 305,02 euros, hors contributions volontaires, et dégageant un résultat excédentaire de 224 666,07 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

## 1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans quinze pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de trente pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

*Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.*

*IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.*

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- International Marine Mammal Association, Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare (Association relevant du chapitre 21) (Afrique du Sud) ;
- IFAW Charitable Trust (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)

Par autorisation de leurs Conseils d'Administration, IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

## **2. Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice comptable 2009 / 2010 d'une durée de 12 mois s'est caractérisé par une croissance des produits d'exploitation (dons manuels) de 8,02 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2009 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 6.52 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à +298 043,20 euros soit 6,59% des produits d'exploitation.

Après prise en compte du résultat financier déficitaire de 73 337,13 € et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de 225 K€ soit +/- 5% du total des produits.

## **3. Règles et méthodes comptables**

### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

### **3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur**

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

### **3.3. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2009 avait la même durée.

### **3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

**3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

**3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

**3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

En dehors du Compte d'Emploi des Ressources présenté au point 8 ci-après, aucune modification n'est relevée sur l'exercice.

**3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

**3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

**3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

**3.10.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques           | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

### 3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.  
Aucune dépréciation n'est à constater.

### 3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

### 3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

### 3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

## 3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

### 3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

### 3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### 3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

### 3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

#### 3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés sur l'exercice se sont élevés à 40 506,55 €, intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 contre un montant nul au cours de l'exercice précédent.

#### 3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, datés antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

#### 3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2010.

A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

#### 3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les espèces figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature.

Le résultat financier tient également compte de charges liées à une opération d'achat de devises.

#### 3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

### 3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

De la même manière, aucune valorisation des contributions volontaires n'est constatée sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels contre des prestations de services mises à disposition gracieusement de l'association au cours de l'exercice précédent. Ces contributions volontaires correspondaient à des insertions publicitaires gracieuses dans le cadre de la campagne de communication « Will only words remain ? / N'en restera-t-il que des mots ? » au travers de différents supports : Presse écrite, télévision, métropolitain.

## 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	56 182 €	- €	- €	56 182 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>56 182 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>56 182 €</b>

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

##### 4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	47 568 €	5 020 €	- €	52 588 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>47 568 €</b>	<b>5 020 €</b>	<b>- €</b>	<b>52 588 €</b>



#### 4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	8 531 €	- €	980 €	7 551 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 531 €</b>	<b>- €</b>	<b>980 €</b>	<b>7 551 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

#### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

#### 4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 6 292,31 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre un montant nul à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance d'un montant total de 51 269,05 € à la clôture de l'exercice contre 15 632,87 € à la clôture de l'exercice précédent sont les suivantes :

- Charges de levées de fonds :	17 477,61 €
- Autres charges diverses :	33 791,44 €

#### 4.4. Fonds associatifs

##### Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	354 518 €	172 145 €	- €	526 663 €
Excédent N-1	172 145 €	- €	172 145 €	- €
Excédent N	- €	224 666 €	- €	224 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>526 663 €</b>	<b>396 811 €</b>	<b>172 145 €</b>	<b>751 328 €</b>

#### 4.5. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 165 €	35 675 €
Dettes fiscales et sociales	51 184 €	76 623 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	267 558 €	120 829 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>532 906 €</b>	<b>233 127 €</b>
Produits constatés d'avance	15 986 €	15 986 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>15 986 €</b>	<b>15 986 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>548 893 €</b>	<b>249 113 €</b>

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 221 687,79 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 103 804,62 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 15 986,23 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007. Cette somme est maintenue en produits constatés d'avance jusqu'au jour où IFAW – France aura la capacité juridique de les comptabiliser en produits.

La procédure visant l'association IFAW – France à obtenir la capacité de percevoir les libéralités était en cours à la clôture de l'exercice.

### 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

#### 5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	- €	- €	- €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	40 507 €	- €	40 507 €	N/A
Dons manuels non affectés	4 351 649 €	4 185 601 €	166 047 €	3,97%
Dons manuels affectés	129 150 €	65 €	129 085 €	N/S
<b>SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>4 521 305 €</b>	<b>4 185 666 €</b>	<b>335 639 €</b>	<b>8,02%</b>
Contributions volontaires	- €	57 650 €	- 57 650 €	-100,00%
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>- €</b>	<b>57 650 €</b>	<b>- 57 650 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 521 305 €</b>	<b>4 243 316 €</b>	<b>277 989 €</b>	<b>6,55%</b>

#### 5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Différences positives de change	- €	- €	- €	N/A
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>N/A</b>
Frais financiers sur achats de devises	3 905 €	- €	3 905 €	N/A
Différences négatives de change	69 472 €	48 636 €	20 836 €	42,84%
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>69 472 €</b>	<b>48 636 €</b>	<b>20 836 €</b>	<b>42,84%</b>

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	3	4
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

### 6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (impôts sur les bénéfices, taxe sur la valeur ajoutée et taxe professionnelle ou Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

### 6.3. Opérations entre affiliés

#### 6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 063 570,09 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2010 contre 1 087 143,44 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2009.

#### 6.3.2. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)		-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	70	-
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	6 222	-
	<u>6 292</u>	<u>-</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	212 056	86 985
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	16 427
International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni)	-	392
Affilié ICT	9 632	-
	<u>221 688</u>	<u>103 804</u>

### 6.3.3. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2009/2010 et 2008/2009, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	<u>168 730</u>	<u>113 757</u>
	<u>168 730</u>	<u>113 757</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des cliniques vétérinaires françaises dans le cadre de l'action au profit des chats, à l'association Atahualpa et au programme Lusaka. Les subventions versées se sont élevées à un total de 25 731,44 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2010 contre 28 777 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2009.

## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Conformément au paragraphe 3.4 de l'Accord passé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2009, entre le Fonds international pour la protection des animaux, Inc ("IFAW Etats-Unis") et "IFAW France", des contrats d'achat / vente de devises étrangères ont été exécutés dans l'intérêt de la gestion de la « volatilité des paiements » entre les deux parties susmentionnées comme suit:

Le 14 Juin 2010, IFAW Etats-Unis a conclu un contrat avec la Bank of America NA («BoA») selon lequel IFAW Etats-Unis s'engage à livrer à BoA 1 669 312,77 € en échange de 2 040 866,80 \$ sur une période de douze mois commençant en Juillet 2010. En même temps que le contrat entre IFAW États-Unis et BoA, IFAW États-Unis par les présentes a conclu un accord avec IFAW France laquelle IFAW France s'engage à offrir 1 669 312,77 € à IFAW Etats-Unis en échange de biens et services (comme stipulé dans l'Accord) évalué à environ 2 040 866,80 \$ au cours de la une période de douze mois commençant en Juillet 2010.

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

(\*) La loi n°2004-39 I du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, plafonné à 120 heures. Le nombre d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF au 30 juin 2010 est de 440 heures.

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (**)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

(\*\*) 4 legs ou donations ont été autorisés par l'organe compétent à la clôture de l'exercice, ils demeurent en cours d'autorisation par l'organisme de tutelle pour des montants non estimables de manière précise à la clôture.

## 7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de celle-ci. Il est rappelé que l'âge moyen du personnel salarié de l'association est de 36 ans.

## 8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

### 8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

#### Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Secours d'urgence	Vie sauvage	Programmes régionaux	Phoques	Baleines	Total
Salaires et émoluments	-	68 350	-	42 103	-	170	-	110 623
Charges sur salaires	-	35 638	-	21 951	-	88	-	57 675
Honoraires	10 072	22 760	5 013	7 866	288	4 219	3 180	53 398
Dons externes (a)	-	5 149	-	20 569	-	13	-	25 731
Impressions et publications	361 832	99 316	145 977	37 420	845	126 244	92 731	864 165
Frais de déplacements	17	2 528	7	4 651	-	11	4	7 218
Communications	483 607	127 437	192 571	53 736	1 789	167 566	111 852	1 128 358
Frais et petits équipements	-	23 043	-	14 194	-	57	-	37 294
Fournitures de bureau et informatiques	-	5 949	-	3 603	-	15	-	9 567
Informations publiques	1 749	902	848	300	-	767	810	5 176
Frais bancaires	32	25	13	14	-	11	8	103
Impôts et taxes	-	106	-	68	-	-	-	172
Autres	14 969	37 689	6 014	3 818	46	5 050	3 635	71 221
Amortissements	1 261	620	507	305	4	425	306	3 428
Dons aux affiliés (b)	12 784	90 055	-	34 685	-	-	31 206	168 730
Soutien et services institutionnels (c)	229 164	112 677	92 068	55 248	727	77 294	55 649	622 827
<b>Total des dépenses de programmes</b>	<b>1 115 487</b>	<b>632 242</b>	<b>443 018</b>	<b>300 529</b>	<b>3 499</b>	<b>371 930</b>	<b>298 981</b>	<b>3 165 688</b>
<b>Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)</b>	<b>873 539</b>	<b>424 361</b>	<b>350 950</b>	<b>190 027</b>	<b>2 772</b>	<b>294 623</b>	<b>212 126</b>	<b>2 348 398</b>

#### Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

(€)	Services Programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	110 622	36 275	15 116	162 013
Charges sur salaires	57 674	18 912	9 212	85 798
Honoraires	53 399	7 423	71 688	132 510
Dons externes	25 731	0	0	25 731
Impressions et publications	864 163	184 856	54 934	1 103 953
Frais de déplacements	7 219	1 113	431	8 763
Communications	1 128 358	128 303	66 239	1 322 900
Frais et petits équipements	37 295	12 229	5 097	54 621
Fournitures de bureau et informatiques	9 568	3 105	1 532	14 205
Informations publiques	5 176	481	382	6 039
Frais bancaires	103	5	42 010	42 118
Impôts et taxes	172	56	173	401
Autres	71 223	11 762	17 283	100 268
Amortissements	3 428	1 124	468	5 020
Dons aux affiliés	168 729	0	0	168 729
Soutien et services institutionnels	622 827	177 297	263 446	1 063 570
<b>Total</b>	<b>3 165 687</b>	<b>582 941</b>	<b>548 013</b>	<b>4 296 639</b>

### **8.1.2. Changement présentation du CER**

Le règlement CRC 2008-12 qui modifie le règlement CRC 99-01 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'applique pour la première fois au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

### **8.1.3. Compte d'emploi des ressources**

**Voir ci-après**

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		528 684
<b>1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)</b>	<b>3 165 685</b>	<b>3 165 685</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (T2)</b>	<b>4 521 305</b>	<b>4 521 305</b>
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	4 351 649	4 351 649
- Protection des éléphants	424 381	424 381	- Dons manuels affectés	129 149	129 149
- Protection des phoques	294 623	294 623	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Protection des baléines	212 126	212 126	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	190 027	190 027			
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	873 539	873 539			
- Actions de secours d'urgence	350 950	350 950			
- Programmes régionaux	2 772	2 772			
<b>Sous-Total 1</b>	<b>2 348 398</b>	<b>2 348 398</b>			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	8 333	8 333			
<b>Sous-Total 2</b>	<b>8 333</b>	<b>8 333</b>			
1.2. Réalisés à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
* Actions réalisées directement	622 827	622 827	- Soutien Affiliés IFAW affectés	40 507	40 507
<b>Sous-Total 3</b>	<b>622 827</b>	<b>622 827</b>			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	186 127	186 127			
<b>Sous-Total 4</b>	<b>186 127</b>	<b>186 127</b>			
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)</b>	<b>582 941</b>	<b>582 941</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	582 941	582 941			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)</b>	<b>548 013</b>	<b>548 013</b>			
<b>(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)</b>	<b>4 296 639</b>	<b>4 296 639</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 296 639</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 521 305</b>	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	224 666		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
<b>V. TOTAL GENERAL</b>	<b>4 521 305</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)</b>		<b>4 521 305</b>
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (T5)		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		4 296 639	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		4 296 639
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		751 329
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>0</b>	



## 8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

### 8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- L'association n'a reçu aucune contribution volontaire au cours de l'exercice.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

### 8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

*Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :*

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
  - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
  - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
  - o travaux relatif aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
  - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
  - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
  - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
  - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
  - o campagnes de protection des baleines.

*Les frais de recherche de fonds ;*

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

*Les frais de fonctionnement et autres charges ;*

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

*L'excédent de l'exercice :*

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

*Les ressources restant à utiliser.*

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

### 8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent exclusivement de la générosité du grand public.

Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits. Dans l'attente d'acquiescer cette capacité, dès l'information d'un legs par le notaire, un courrier et les statuts de l'association sont joints pour accuser réception. Dans le même temps, la Préfecture de la Marne, dont dépend l'association, est informée.

Chaque legs fait l'objet d'un dossier nominatif et est soumis au Conseil d'Administration de l'association pour autorisation.

Dès la date d'autorisation administrative, une information est indiquée en engagements reçus « hors bilan », dans la mesure du possible, une valeur estimée est fournie. Cette information demeure et est actualisée jusqu'au jour de la clôture de l'opération.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Les seuls produits issus de subventions reçues sur l'exercice proviennent d'affiliés, aucune subvention n'avait été perçue au titre de l'exercice précédent.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

### 8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que hors de France. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

#### FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public, notamment :**
  - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
  - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW FRANCE accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

#### *Publipostage et appels par courriel*

Pendant l'exercice 2010, environ 1,1 million de lettres et des centaines de milliers de courriels ont été envoyés aux sympathisants actuels et potentiels. Chaque appel mettait en lumière les menaces qui pèsent sur une espèce particulière d'animaux, une forme de cruauté, une catastrophe naturelle, ou tout autre thème primordial de la mission d'IFAW. Dans chaque envoi, les destinataires sont informés sur les problèmes auxquels les animaux (ou leurs habitats) sont confrontés et pourquoi il est important de s'en occuper. En outre, les destinataires sont invités à mener des actions spécifiques pour stopper ou empêcher la cruauté envers les animaux ou leur exploitation commerciale.

Les envois aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW FRANCE (baleines, phoques, éléphants, animaux de compagnie, intervention d'urgence, commerce de la faune sauvage). Chaque envoi informe le public (par des preuves empiriques ou des anecdotes) au sujet des menaces qui pèsent sur les animaux et leurs habitats, et lui demande d'agir pour améliorer la situation, soit directement, soit indirectement (en faisant un don à IFAW). Exemples d'actions directes :

- faire castrer/stériliser les animaux de compagnie afin de diminuer les populations d'animaux errants ;
- contacter le Premier ministre du Canada (à l'aide d'une carte postale fournie) pour lui demander de mettre fin à la chasse annuelle des phoques ;
- s'abstenir d'acheter des produits dérivés d'animaux exotiques afin de faire cesser le commerce illicite d'espèces sauvages.

Au cours de l'exercice, les frais d'impression, de publication, d'affranchissement, de traitement des réponses et frais associés pour les actions d'information, de sensibilisation et de défense des animaux et de leurs habitats par plipostage et courriels se sont montés à environ 1 972 K€.

### *Semaine d'action pour les animaux (SAA)*

La SAA s'adresse aux jeunes et à leurs éducateurs pour encourager les générations futures à innover dans leur approche des interactions entre humains et animaux ; elle les encourage à adopter des pratiques favorables au bien-être des animaux et/ou à la conservation des espèces sauvages. Elle présente IFAW à un public plus jeune, tant aux écoliers qu'à leurs parents, tout en favorisant la connaissance d'IFAW et de ses principales missions de bien-être des animaux bien au-delà du strict cadre de la semaine d'action.

Les principales activités de la Semaine d'action pour les animaux sont les suivantes :

- une campagne d'éducation, essentiellement destinée aux 10-15 ans ;
- la remise des prix internationaux « Animal Action Awards » d'IFAW, et l'initiative « Action publique », englobant un événement international coordonné et ;
- d'autres activités, telles que des pétitions, des promesses de dons, des contenus interactifs et téléchargeables basés sur le Web, ainsi que des événements locaux dans certains pays.

Les dates de la Semaine d'action pour les animaux sont internationalement fixées à la première semaine d'octobre, afin de coïncider avec le 4 octobre, Journée mondiale des animaux. La Semaine d'action marque le lancement de diverses actions, mais bon nombre d'entre elles démarrent avant ou se terminent longtemps après ces dates, certaines se déroulant même tout au long de l'année.

Sur le plan stratégique, la Semaine d'action pour les animaux va dans le sens des initiatives visant à garantir l'acceptation et l'adoption à l'échelle internationale de l'éthique IFAW en matière de bien-être animal, et son intégration dans les agendas sociétaux. Elle favorise également la reconnaissance d'IFAW en tant qu'organisation d'importance au sein du mouvement mondial de protection des animaux. En touchant des enfants, des adolescents et des enseignants, la Semaine d'action incite les générations futures à faire preuve d'innovation dans leur approche des interactions homme-animal et à adopter des politiques favorables au bien-être animal et/ou à la conservation des espèces sauvages. Elle permet à IFAW de se faire connaître auprès d'un public plus jeune, des écoliers mais aussi de leurs parents, qu'elle sensibilise également à d'autres thèmes clés abordés par l'organisation en matière de protection des animaux.

Au cours de l'exercice 2010, la SAA a eu pour thème "Tous sous le même ciel - Pourquoi les animaux comptent", centré sur la biodiversité, l'habitat et les liens entre les animaux et les hommes. Le programme, auquel ont participé 10 bureaux IFAW, a touché environ quatre millions de jeunes, d'éducateurs et de parents.

Le coût direct du matériel de la Semaine d'action pour les animaux s'est élevé à environ 2 Keuros.

#### *Financements accordés à des organisations françaises*

IFAW FRANCE accorde ces financements lorsqu'il se présente une occasion d'atteindre un objectif stratégique par le biais d'une participation à des activités menées par une autre organisation. Au cours de l'exercice, une subvention de 8 Keuros a été octroyée à Atahualpa pour aider à la stérilisation et à la vaccination de 52 chats.

#### *Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes*

IFAW FRANCE supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes. En outre, les activités liées à l'insertion d'annonces dans les médias, qui font partie intégrante des mesures permettant de mettre l'accent et de sensibiliser l'opinion publique sur la cruauté infligée aux animaux et l'exploitation de leurs habitats, ont été incluses dans les activités programmatiques et dans les tâches assignées au personnel. Ces coûts se sont élevés au cours de l'exercice à 49 Keuros.

En outre, la gestion du bureau de IFAW FRANCE, situé à Reims, chargé des programmes susmentionnés, occasionne des coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunications, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc. Les frais engagés par ce bureau pour les programmes ont représenté une somme globale de 325 Keuros.

## **FRAIS DE PROGRAMME HORS DE FRANCE**

Ces programmes assurent un bénéfice indirect en France ou un bénéfice direct hors de France ; ils se concentrent principalement sur les financements accordés à des organisations affiliées et aux frais des services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS) payés à IFAW US.

- **Financements accordés à des organisations affiliées à IFAW**

IFAW FRANCE accorde des subventions lorsque l'occasion se présente d'atteindre un objectif stratégique en participant aux activités d'une autre organisation. Au cours de l'exercice, deux de ces subventions ont été octroyées (à IFAW US), pour un total de 169 Keuros. Une subvention de 31 Keuros accordée à IFAW US a permis de financer l'envoi d'un contingent IFAW à la Convention baleinière internationale qui s'est tenue au Maroc. Une deuxième subvention représentant un total de 138 Keuros a permis de financer des programmes de sensibilisation de proximité sur les animaux de compagnie aux Etats-Unis et des initiatives de prévention du commerce de l'ivoire et de protection des éléphants.

- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**

Les frais d'ISS payés par IFAW FRANCE à IFAW US sont destinés à des fonctions essentielles qui sont centralisées aux États-Unis. Les frais sont affectés à chaque organisation filiale d'IFAW (y compris IFAW US) au prorata des frais mis en commun.

Les fonctions centralisées se répartissent comme suit : programme (politique, stratégie et supervision) ; collecte de fonds (direction créative, contenu et logistique) ; services relatifs aux donateurs (gestion des données et des relations avec les sympathisants) ; site Internet (contenu et administration) ; informatique ; gestion des ressources humaines ; gestion financière ; direction exécutive. Le coût de ces fonctions comprend les salaires et prestations, le matériel, les assurances, l'équipement de bureau et la maintenance, l'amortissement des actifs et certains frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW FRANCE a supporté des coûts d'ISS pour un total d'environ 1,064 million d'€, dont 612 K€ attribuables aux activités de programmes. Les principaux composants liés aux programmes des frais d'ISS étaient les suivants :

### ***Gestion centralisée des programmes***

Les salaires et prestations, frais professionnels et frais de fonctionnement liés au personnel basé aux États-Unis chargé de la stratégie, de l'exécution, de définir les politiques et de superviser les programmes prioritaires d'IFAW sont affectés aux affiliés. Au cours de l'exercice, la part des frais centralisés de personnel et de fonctionnement des programmes affectée à IFAW FRANCE s'est élevée à 228 K€.

### ***Installations et informatique centralisées***

La part consacrée aux programmes de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 103 K€.

### ***Publipostage et appels par courriel centralisés***

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associées situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages relatifs aux programmes d'action s'est élevée à environ 124 K€.

### ***Site Internet d'IFAW FRANCE***

Le site Internet d'IFAW FRANCE est consacré à l'information des visiteurs sur les problèmes auxquels les animaux et leurs habitats sont confrontés, et sur les actions qu'IFAW et ses sympathisants mènent pour améliorer le bien-être des animaux. Les salaires et prestations du personnel basé aux États-Unis, les frais de services professionnels (hébergement et maintenance Internet), amortissements, etc. ont représenté un total de 18 K€.

#### *Autre soutien centralisé aux programmes*

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part liée aux programmes de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs à la direction et à l'encadrement centralisés ainsi qu'aux formations internes sur les programmes. Ces frais se sont élevés à 139 K€.

### **FRAIS DE COLLECTE DE FONDS**

Comme toutes les organisations, IFAW FRANCE supporte des coûts liés à ses initiatives de collecte de fonds (charges nécessaires à la poursuite de sa mission). Comme les frais de programme, les frais de collecte de fonds sont supportés aussi bien en France (dans le cadre des opérations situées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS liés aux opérations réalisées aux États-Unis).

- **Publipostage et appels par courriel**

Puisque les campagnes de publipostage utilisées par IFAW FRANCE pour informer et plaider la cause des animaux servent également à solliciter des dons, les frais de production, distribution et traitement des envois sont partagés entre ces deux objectifs en fonction du contenu des lettres. Le contenu des envois qui appelle les destinataires à aider IFAW par un don est considéré comme de la collecte de fonds. Bien que la répartition entre programme et collecte de fonds varie d'un courrier à l'autre, en moyenne les appels aux dons des publipostages ont représenté environ 10 % du contenu total des courriers. Au cours de l'exercice, les frais de publipostage affectés à la collecte de fonds se sont élevés à 297 K€.

- **Frais de personnel et d'installations consacrés à la collecte de fonds**

Outre les initiatives de publipostage, IFAW FRANCE supporte des coûts au prorata des frais de personnel et d'installations (salaires et prestations, loyer, matériel, amortissement, fournitures, etc.) consacrés à la collecte de fonds. Les frais de personnel et d'installations liés à la collecte de fonds se sont élevés à environ 108 K€.

- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**

Au cours de l'exercice, IFAW FRANCE a supporté des coûts d'ISS s'élevant à environ 1,064 million d'€, dont 177 K€ attribuables aux activités de collecte de fonds. Les frais d'ISS pour collecte de fonds sont principalement répartis comme suit :

#### *Publipostage et appels par courriel centralisés*

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associés situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages relatifs à la collecte de fonds s'est élevée à environ 74 K€.

#### *Installations et informatique centralisées*

La part consacrée à la collecte de fonds de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 44 K€.

#### *Autre soutien centralisé à la collecte de fonds*

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part liée à la collecte de fonds de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs à la direction et à l'encadrement centralisés. Ces frais se sont élevés à 56 K€.

### **FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les frais ne relevant pas directement des programmes ou de la collecte de fonds sont considérés comme administratifs. La majorité de ces frais est composée de salaires et prestations, d'autres coûts liés à des fonctions de direction générale, de services financiers, de ressources humaines et d'informatique. Comme les frais de programme et de collecte de fonds, les frais administratifs sont

supportés tant en France (dans le cadre des opérations menées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS pour les opérations menées aux États-Unis).

- **Frais de personnel et d'installations consacrés à la collecte de fonds**  
IFAW FRANCE supporte des frais administratifs au prorata des frais de personnel et d'installations (salaires et prestations, loyer, matériel, amortissement, fournitures, etc.) consacrés à la gouvernance, aux services financiers, à la gestion des ressources humaines, etc. Les frais de personnel et d'installations associés à ces activités se sont élevés à environ 165 K€.
- **Publipostage et appels par courriel**  
Outre les programmes et la collecte de fonds, les envois de publipostage présentent certaines caractéristiques administratives, par exemple les informations de traitement des paiements, de protection des données et/ou les mentions légales obligatoires. Les sujets administratifs occupent typiquement une moyenne de 3 % du contenu global des envois. Au cours de l'exercice, les frais de publipostage relatifs à l'administration se sont élevés à 116 K€.
- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**  
Au cours de l'exercice, IFAW FRANCE a supporté des frais d'ISS d'environ 1 064 K€, dont 277 K€ attribuables aux activités administratives. Les frais administratifs d'ISS se composent principalement des éléments suivants :

*Installations et informatique centralisées*

La part administrative de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 57 K€.

*Publipostage et appels par courriel centralisés*

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associés situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages dans leur partie administrative s'est élevée à environ 9 K€.

*Autre soutien administratif centralisé*

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part administrative de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs aux services financiers, à la gestion des ressources humaines ainsi qu'à la direction et à l'encadrement centralisés. Ces frais se sont élevés à 211 K€.